



Noël 2019 : Bon cadeau du président de la république pour les salariés du commerce Valable pour la retraite A conserver précieusement !

L'âge pivot : quelques explications

L'âge pivot à 64 ans, c'est l'âge de départ à la retraite sans pénalité pour ceux qui veulent partir à la retraite à partir de 2027 (c'est à dire dans 8 ans). Pour les autres, cet âge pivot à vocation à augmenter. Dans les simulations du rapport DELEVOYE, l'âge pivot de départ à la retraite était de :

- 65 ans et 6 mois pour la génération 80
- 66 ans et 3 mois pour la génération 90 ;
- ...

Le rapport DELEVOYE ne laisse aucun doute sur cette question. Extrait :

« L'âge du taux plein sera un levier de pilotage du système de retraite. Son évolution devra tenir compte de l'évolution de l'espérance de vie au fil des générations. »

Cet âge avancera plus ou moins rapidement, voire stagnera si l'espérance de vie cesse de progresser.

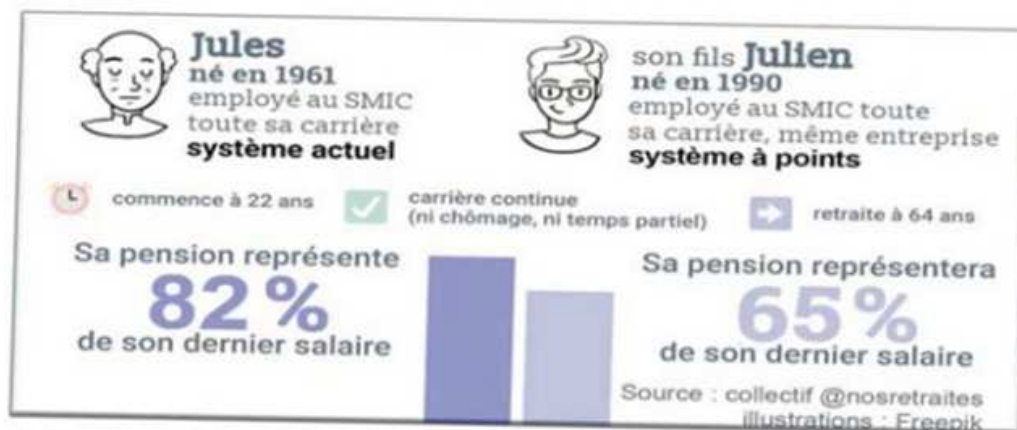
Rassemblement dans la continuité des luttes

Non, on ne croit plus au Père Noël, il n'y aura pas de trêve pour cette fin d'année !

En effet, le gouvernement n'a répondu en rien aux revendications des salariés qui s'opposent au projet de contre-réforme des retraites. Des milliers de travailleurs du privé comme du public se sont déjà massivement mobilisés ces jours derniers.

**A tous les salariés du Commerce et des Services, regroupons-nous pour
sauver nos retraites et celles de nos enfants**

**Rassemblement en interpro : Lundi 23 décembre 2019, à 10H30 devant le CASTORAMA
Nation, 9 et 11 cours de Vincennes à Paris 20e**



Retraite : Qui est le remplaçant de Delevoye ?



Extrait d'un digest du pédigrée du nouveau ministre en charge de la destruction des retraites (Libé du jour...) Serge Czajk' / Bordeaux

Laurent Pietraszewski a-t-il la fibre sociale ? Pas sûr, à en croire un article de l'Humanité d'août 2017, juste après son élection à l'Assemblée : «Un conflit social a marqué ses débuts [à Auchan]. En 2002, alors responsable des ressources humaines de l'hypermarché de Béthune (Pas-de-Calais), une salariée syndiquée CFDT est mise à pied à titre conservatoire par la direction, pour une 'erreur de commande de 80 centimes d'euro et un pain au chocolat cramé donné à une personne', se rappelle Guy Palatine, délégué syndical central CFDT. 'Une décision violente et démesurée, même en admettant que la faute a été commise, ce qui n'a jamais été prouvé', développe-t-il, avant d'ajouter : 'C'est parti loin, ma collègue avait été convoquée au commissariat et placée en garde à vue.'» Dans l'Huma à l'époque, Pietraszewski se justifiait d'avoir décidé lui-même cette mise à pied : «**Mon rôle a été d'examiner des éléments objectifs.** Après avoir sollicité l'inspection du travail, j'ai pris cette décision. La collaboratrice ne l'a pas contestée aux prud'hommes.»

Dans un passage du livre Le Président des ultra-riches, des sociologues Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot – dont on ne peut ignorer l'orientation politique très à gauche -, on apprend aussi que **le groupe Mulliez, propriétaire d'Auchan, a bien apprécié les ordonnances Macron.** «Le 8 janvier 2018, le groupe Mulliez annonçait son intention d'utiliser le nouveau dispositif de ruptures conventionnelles collectives, instauré par les ordonnances Macron, pour **supprimer deux cent huit postes dans l'une de ses filiales, Pimkie**», écrivent les Pinçon-Charlot. Pietraszewski fut le rapporteur de la loi d'habilitation aux ordonnances Travail à l'Assemblée. Et il a également travaillé à Auchan. Dans sa déclaration à la HATVP, il déclare **un revenu de 71 872€ net pour un travail de responsable DRH d'Auchan France**, d'août à septembre 2019.



Noël 2019 :

Bon cadeau du président de la république pour tous les salariés Valable pour la retraite, A conserver précieusement !

L'âge pivot : quelques explications

L'âge pivot à 64 ans, c'est l'âge de départ à la retraite sans pénalité pour ceux qui veulent partir à la retraite à partir de 2027 (c'est à dire dans 8 ans). Pour les autres, cet âge pivot à vocation à augmenter. Dans les simulations du rapport DELEVOYE, l'âge pivot de départ à la retraite était de :

- 65 ans et 6 mois pour la génération 80
- 66 ans et 3 mois pour la génération 90 ;

Le rapport DELEVOYE ne laisse aucun doute sur cette question. Extrait :

« L'âge du taux plein sera un levier de pilotage du système de retraite. Son évolution devra tenir compte de l'évolution de l'espérance de vie au fil des générations. »

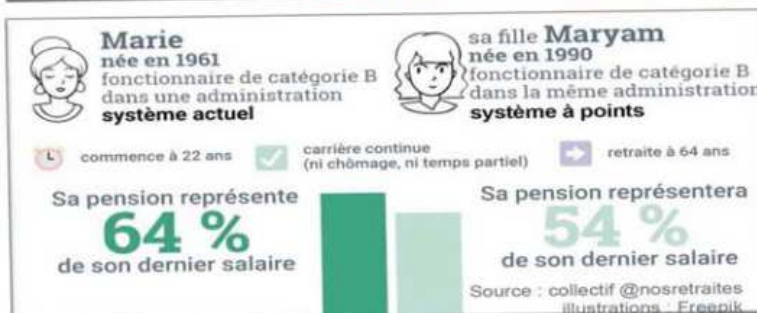
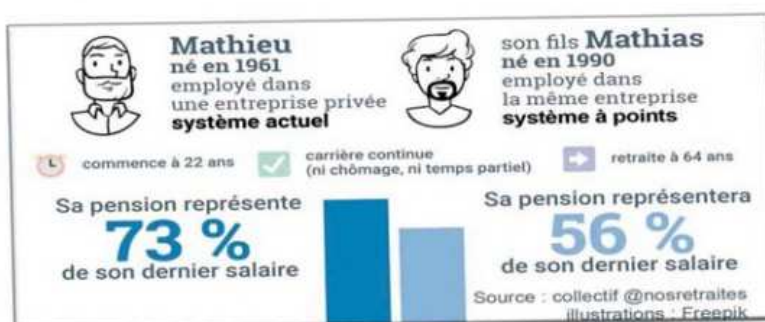
Cet âge avancera plus ou moins rapidement, voire stagnera si l'espérance de vie cesse de progresser.

Réforme des retraites : le simulateur officiel est arrivé (ou plutôt le dissimulateur)

Le gouvernement assène que la réforme sera favorable aux femmes : « Une majoration identique de 5 % par enfant, dès le premier enfant [...], sera instaurée. L'attribution à l'un ou l'autre des parents sera librement décidée par le couple », prévoit le rapport Delevoye. Et le Premier ministre d'annoncer, dans sa générosité, « un supplément de 2 % de plus pour les familles de trois enfants et plus ». Ah, ce bon gouvernement qui a le souci des familles nombreuses !

Mais regardons-y de plus près !

Dans le système actuel, les femmes gagnent des annuités pour chaque enfant, ce qui compense en partie des carrières souvent hachées. En outre, le père et la mère bénéficient chacun d'une majoration de 10 % dès le troisième enfant. Tout cela disparaît avec le nouveau système. Il y aura, certes, une majoration de 5 % par enfant : pour trois enfants, cela fait $15\% + 2\% = 17\%$, à répartir entre le père et la mère, soit 8,5 % par parent. **Ce qui se traduit objectivement par une perte.**



Retraite : Qui est le remplaçant de Delevoye ?



Extrait d'un digest du pédigrée du nouveau ministre en charge de la destruction des retraites (Libé du jour...) Serge Czajk' / Bordeaux

Laurent Pietraszewski a-t-il la fibre sociale ? Pas sûr, à en croire un article de l'Humanité d'août 2017, juste après son élection à l'Assemblée : «Un conflit social a marqué ses débuts [à Auchan]. En 2002, alors responsable des ressources humaines de l'hypermarché de Béthune (Pas-de-Calais), une salariée syndiquée CFDT est mise à pied à titre conservatoire par la direction, pour une 'erreur de commande de 80 centimes d'euro et un pain au chocolat cramé donné à une personne', se rappelle Guy Palatine, délégué syndical central CFDT. 'Une décision violente et démesurée, même en admettant que la faute a été commise, ce qui n'a jamais été prouvé', développe-t-il, avant d'ajouter : 'C'est parti loin, ma collègue avait été convoquée au commissariat et placée en garde à vue.'» Dans l'Huma à l'époque, Pietraszewski se justifiait d'avoir décidé lui-même cette mise à pied : «**Mon rôle a été d'examiner des éléments objectifs.** Après avoir sollicité l'inspection du travail, j'ai pris cette décision. La collaboratrice ne l'a pas contestée aux prud'hommes.»

Dans un passage du livre Le Président des ultra-riches, des sociologues Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot – dont on ne peut ignorer l'orientation politique très à gauche -, on apprend aussi que **le groupe Mulliez, propriétaire d'Auchan, a bien apprécié les ordonnances Macron.** «Le 8 janvier 2018, le groupe Mulliez annonçait son intention d'utiliser le nouveau dispositif de ruptures conventionnelles collectives, instauré par les ordonnances Macron, pour **supprimer deux cent huit postes dans l'une de ses filiales, Pimkie**», écrivent les Pinçon-Charlot. Pietraszewski fut le rapporteur de la loi d'habilitation aux ordonnances Travail à l'Assemblée. Et il a également travaillé à Auchan. Dans sa déclaration à la HATVP, il déclare **un revenu de 71 872€ net pour un travail de responsable DRH d'Auchan France**, d'août à septembre 2019.